

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, il nous faut intégrer les droits successoraux et l'impôt sur les gains en capital. Il sera alors possible, je pense, pour les gouvernements fédéral et provinciaux de travailler dans l'intérêt du pays. Je puis vous donner un exemple et il y en a bien d'autres, j'en suis sûr. Le plus récent, à ma connaissance, était le cas de la Syncrude, dans ma province. Cette société avait obtenu un permis de portée plus vaste et le gouvernement lui imposa certaines conditions favorisant les intérêts du pays. Tous reconnaissent le but visé. Il a été inutile d'invoquer des lois qui n'en finissent plus pour exiger ceci ou cela. C'était la décision qu'avait prise un gouvernement à l'endroit d'une certaine industrie.

Mon collègue de Fundy-Royal a traité assez longuement cet après-midi d'une solution partielle à propos du secteur clef. Elle a maintenant été apportée. Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait une solution complète au problème. A mon avis ce bill se propose de faire face très résolument à la difficulté même s'il n'en solutionne qu'une infime partie. Je suis vivement inquiet au sujet d'une foule de prises de contrôle et de la facilité avec laquelle elles sont effectuées. Toutefois, monsieur l'Orateur, je soutiens que les Canadiens ont créé une ambiance propice. Nous avons créé les conditions qui les ont provoquées.

Pour y remédier dans le passé, on imposait une restriction à la vente des actions. Je me souviens du cas de l'Alberta Gas Trunk Pipe Line dont les actions avaient d'abord été vendues en quantités restreintes aux Albertains. Cette vente avait vraiment été sursouscrite. Toutefois, monsieur l'Orateur, les Canadiens n'ont pas encore appris à conserver leurs placements. C'était un bon placement, mais de nombreuses gens qui n'avaient jamais détenu d'actions auparavant les ont vendues, dès qu'elles ont atteint \$10 ou \$15. Les actions ont immédiatement été mises en vente. La compagnie est encore dominée par des actionnaires canadiens, mais je prétends qu'un grand nombre d'actions appartiennent à des étrangers.

Je me souviens également lorsque la Rainbow Pipe Line a été constituée en corporation ici. Toutes les compagnies intéressées étaient d'origine étrangère et sous mainmise étrangère et de fait, l'intérêt prédominant, l'Aquitaine, appartenait au gouvernement français. J'ai proposé que les actions de la Rainbow Pipe Line soient mise sur le marché et qu'on y applique les restrictions imposées à l'Alberta Gas Trunk Pipe Line. C'est une solution appropriée à un monopole de ce genre.

Je ne vois pas quel espoir, si faible soit-il, la Corporation de développement du Canada pourrait entretenir en ce domaine. Sans vouloir revenir sur une question déjà vidée, je dirai qu'à mes yeux, en voilà un organisme qui est bel et bien fichu. Il l'était même avant de voir le jour. Quoi qu'il en soit, il ne contribuera jamais à développer et à préserver le caractère canadien de notre industrie.

Ainsi, monsieur l'Orateur, nous allons examiner ce bill en comité. Question de principe, je m'oppose à l'examen des prises de contrôle. Je le répète, elles m'inquiètent. Je ne prédis pas un brillant avenir à ce bill; voyons tout de même ce qu'il en adviendra. Nous en viendrons ensuite au nœud de ce problème qui n'existe pas seulement chez nous, car il est universel. Sachons bien que si nous imposons des limites à l'activité des propriétaires étrangers, des limites analogues pourront être imposées aux Canadiens qui font des affaires à l'étranger. Nous devons vivre et laisser vivre, et c'est dans cette mesure que le problème se complique.

**M. Norman A. Cafik (Ontario):** Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de pouvoir faire quelques observations à la Chambre ce soir à l'occasion de la deuxième lecture du bill C-201 prévoyant l'examen des prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des intérêts étrangers. J'avoue tout de suite que je me considère comme un nationaliste économique. Je crois fermement que nous devons prendre des mesures rigoureuses pour préserver notre identité et notre économie nationales et pour donner le plus possible aux Canadiens le droit de regard qu'ils devraient avoir sur leurs propres affaires. Mais je reconnaissais en même temps la grande complexité du problème.

Il y a beaucoup d'influences régionales qui jouent, et les provinces, en ce qui les concerne, s'inquiètent à juste titre de la somme d'investissements étrangers qu'elles peuvent attirer chez elles. Nous vivons sous un régime fédéral où une politique centrale trop rigide risque d'avoir des conséquences désastreuses sur les régions sous-développées du Canada qui se soucient surtout d'attirer chez elles les capitaux étrangers. Il nous faut stimuler l'économie afin de créer un maximum d'emplois pour notre population active qui augmente le plus rapidement du monde. J'estime qu'il nous faut appliquer une politique sérieuse, orientée vers la multiplication des emplois tout en veillant à ne pas laisser se poursuivre l'érosion de la propriété canadienne. J'estime que le bill à l'étude constitue une avance dans ce sens.

Pour ma part, je ne suis pas convaincu que notre législation doive s'arrêter là, mais je voudrais dire à ce sujet quelques mots dont le comité, après la deuxième lecture, pourrait s'inspirer. Je voudrais jeter un coup d'œil sur les réactions des premiers ministres provinciaux du Canada, à l'égard de ce bill. A Terre-Neuve, à ma connaissance, le nouveau premier ministre ne s'est pas vraiment prononcé définitivement, mais à l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Campbell a déclaré très nettement ...

**M. Paproski:** Il vient tout juste d'être assermenté.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. La parole est au député d'Ontario (M. Cafik).

**M. Benjamin:** C'est bien là le problème.

• (2130)

**M. Cafik:** Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Campbell a clairement indiqué pour sa part que la provenance des fonds n'avait pas beaucoup d'importance; qu'il fallait surtout s'assurer que le gouvernement fédéral ne prenne pas de mesures susceptibles de diminuer l'investissement étranger et la création d'emplois dans la région. D'après ce que j'ai pu comprendre, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Hatfield a indiqué que cette politique lui est acceptable. Dans la province de Québec, Gérald Lévesque, ancien ministre du Commerce de cette province, a indiqué qu'il ne veut pas que le gouvernement fédéral ferme la porte aux investissements qui peuvent créer de nouveaux emplois.

**M. Paproski:** Qui est-il? Le premier ministre René Lévesque?

**M. Cafik:** Le premier ministre de la province d'Ontario, M. Davis, a averti le gouvernement fédéral et la population de l'Ontario de ne pas s'engager aveuglément dans des programmes qui permettraient un plus grand contrôle interne de l'économie mais qui détourneraient les investissements étrangers de l'Ontario. Il a affirmé que l'Ontario a encore besoin des investissements étrangers, que «nous